



# **Les Producteurs de poulet du Canada**

## **Présentation prébudgétaire**

### **Budget fédéral 2016**

**Le 12 février, 2016**

## **Introduction**

Les Producteurs de poulet du Canada représentent fièrement les 2 700 producteurs de poulet du Canada, appuyant l'emploi, la croissance économique et la prospérité dans les collectivités rurales et urbaines d'un océan à l'autre. Notre principale responsabilité est de veiller à ce que nos producteurs génèrent la quantité appropriée de poulet frais, salubre et de haute qualité pour tous les Canadiens, en plus de représenter les intérêts des producteurs de poulet et de l'industrie canadienne du poulet.

Avec le soutien stratégique continu de notre gouvernement et la confiance des consommateurs canadiens, nos producteurs et l'industrie du poulet :

- contribuent à hauteur de 5,9 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada;
- maintiennent 78 200 emplois;
- paient 2 milliards de dollars en impôts;
- achètent 2,5 millions de tonnes d'aliments, appuyant ainsi d'autres producteurs.

Notre industrie est fière de sa contribution à l'économie canadienne, mais elle a des défis à relever, et nous recherchons l'aide du gouvernement pour continuer à générer de la croissance, à innover et à assurer la salubrité des aliments.

L'avenir de la croissance et du succès de l'industrie du poulet dépend de la stabilité offerte par les trois piliers de la gestion de l'offre : la planification de la production, l'établissement des prix des producteurs et les contrôles à l'importation. Dans une économie mondiale en évolution constante et rapide, nos producteurs sont préoccupés par l'intégrité du pilier du contrôle à l'importation et la participation du Canada aux accords commerciaux. Les Producteurs de poulet du Canada ont toujours appuyé un modèle de négociation commerciale qui réalise des gains en matière d'accès au marché pour l'agriculture canadienne tout en maintenant l'intégrité du pilier du contrôle à l'importation de la gestion de l'offre.

À la conclusion de l'accord sur le Partenariat transpacifique le 5 octobre 2015, le gouvernement précédent a annoncé son engagement à mettre en œuvre des mesures anti-contournement pour aborder les pertes et l'instabilité causées par des importations frauduleuses croissantes qui durent depuis de nombreuses années.

Avec cette présentation prébudgétaire, les Producteurs de poulet du Canada se tournent vers le ministre des Finances et le gouvernement fédéral pour étudier nos trois recommandations visant à rétablir l'intégrité du pilier du contrôle à l'importation de la gestion de l'offre :

Ces trois recommandations ne coûtent rien au gouvernement. En fait, en éliminant le dédoublement de programmes, il y aura des économies de coût pour le gouvernement. De plus, elles permettront à



l'industrie canadienne du poulet d'augmenter sa contribution au PIB, d'offrir de l'emploi à un plus grand nombre de Canadiens et de payer plus d'impôts.

### **Recommandation 1 : Exclure le poulet des programmes de report et d'exonération des droits**

**Enjeu :** Les programmes de report et d'exonération des droits administrés par l'Agence des services frontaliers du Canada, dans le cadre du programme de report des droits, n'ont pas été conçus pour les produits agricoles tels que le poulet, et n'offrent pas de mesures de protection convenables pour aborder la diversion potentielle vers le marché national lorsque le poulet est importé au Canada pour la surtransformation et la réexportation subséquente. Ceci a commencé comme un programme modeste avec des volumes d'importation atteignant jusqu'à 2 millions de kilogrammes en 2011; depuis, les importations ont atteint 96 millions de kilogrammes en 2015, représentant plus de 9 % de notre production. Plus particulièrement, les Producteurs de poulet du Canada ont relevé les préoccupations suivantes par rapport aux sous-programmes du programme de report des droits :

- 1) Substitution de produit inappropriée où le poulet à valeur élevée est importé (et commercialisé au Canada), et le produit réexporté contient moins de coupes de poulet à valeur élevée, ou bien de la viande de volaille de réforme, un produit de qualité inférieure qui peut être étiqueté comme du poulet;
- 2) La non-déclaration ou le mauvais signalement de marinade, de glaçage, de dimensions et de rendement, ce qui mène à une quantité de poulet réexporté inférieure à la quantité de poulet importé, avec la différence écoulee au Canada;
- 3) La conception non convenable de produits périssables, allouant jusqu'à quatre ans pour la réexportation, ce qui dépasse considérablement la durée de conservation des produits congelés;
- 4) L'incohérence entre programmes gouvernementaux où des participants exclus du Programme d'importation pour la réexportation (PIR) d'Affaires mondiales Canada pour non-respect des règles, sont autorisés à présenter une demande dans le cadre du programme de report des droits;

Les entreprises auront toujours accès au Programme d'importation pour la réexportation administré par Affaires mondiales Canada, qui est conçu spécifiquement pour des produits assujettis aux contrôles à l'importation, et convient mieux à l'industrie du poulet. Cela permettra d'éliminer le dédoublement de programmes et de réaliser des économies en administration de programme pour le gouvernement.

**Recommandation :** À ce que nous sachions, le gouvernement fédéral en est aux étapes finales de l'exclusion de lignes tarifaires du poulet assujetties au contingent tarifaire (CT) des programmes de



report et d'exonération des droits, en faisant une exception semblable à celle qui existe pour le carburant et le matériel d'usine. Cette exclusion éliminerait le dédoublement de programmes actuel, et tous les surtransformateurs de poulet canadiens légitimes continueraient d'avoir accès au Programme d'importation pour la réexportation. Cette exclusion devrait être incluse dans le budget pour assurer sa mise en œuvre en temps opportun.

## **Recommandation 2 : Certification obligatoire des importations classées comme volaille de réforme**

**Enjeu :** À l'heure actuelle, il n'y a aucune documentation vérifiable d'importateur permettant de fournir à l'Agence des services frontaliers du Canada une preuve que les produits classés sous une ligne tarifaire de volaille de réforme contiennent réellement celle-ci, par opposition à la viande de poulet assujettie aux Contingents tarifaires. De plus, il est difficile de vérifier si un produit donné contient du poulet, de la volaille de réforme ou une combinaison des deux, due en raison des capacités limitées des technologies de test actuelles. Pour cette raison, un volume important et croissant de viande de poulet est importé au Canada en contournement direct des mesures frontalières canadiennes concernant le poulet et les produits du poulet. Au cours des quatre dernières années, le Canada a importé presque autant, ou même plus, de volaille de réforme que la production totale aux États-Unis. Cela est une preuve claire de l'existence des pratiques frauduleuses et donc du besoin de certification de ces importations. Les importations de volaille de réforme ont augmenté jusqu'à 100 millions de kilogrammes, représentant presque 10 % de notre production. Les Producteurs de poulet du Canada ont mené avec succès des recherches à l'Université Trent pour mettre au point un test d'ADN à des fins légales pour vérifier qu'un produit donné contient du poulet, de la volaille de réforme ou une combinaison des deux.

**Recommandation :** Harmoniser les pratiques d'administration frontalière du Canada avec le programme Fowl Meat Verification (FMV) de l'United States Department of Agriculture (USDA) concernant la volaille de réforme aux États-Unis. Cette certification d'importation s'appliquerait autant aux produits du chapitre 2 (coupes de viande) qu'aux autres produits surtransformés de volaille de réforme du chapitre 16 (croquettes, languettes cuites, filets). La certification d'importation offrira une trace documentaire vérifiable pour prouver que le produit classé sous une ligne tarifaire de volaille de réforme constitue en fait de la volaille de réforme. Le meilleur moyen de rendre cette certification obligatoire est que le gouverneur en conseil, en vertu de l'article 164 de la *Loi sur les douanes*, détermine qu'il s'agit d'information requise.

De plus, le recours au test d'ADN pour vérifier les échantillons physiques permettra une certitude accrue quant au programme de certification des importations.



### **Recommandation 3 : Rétablir dans la définition du tarif des douanes les exigences sur les sauces et la cuisson des mélanges définis de spécialité (MDS) telles qu'elles apparaissent dans les engagements du Canada auprès de l'OMC**

**Enjeu :** La définition actuelle des MDS dans la note supplémentaire 2 du chapitre 16 de l'annexe du *Tarif des douanes* a une portée plus étroite que ce que le Canada a accepté dans son annexe des engagements auprès de l'OMC. Pour cette raison, certains produits du poulet qui devraient être assujettis aux CT entrent au Canada sans tarifs, supplantant ainsi le poulet canadien.

**Recommandation :** Réintégrer les exigences sur les sauces et la cuisson de la définition des MDS dans le *Tarif des douanes* selon les engagements du Canada auprès de l'OMC offrira aux importateurs et aux intervenants nationaux une définition unique et uniforme de MDS.

Une méthode appropriée permettant d'obtenir cette cohérence serait une modification de la *consolidation ministérielle du Tarif des douanes* en réintégrant les mots mentionnant les « exigences de cuisson » et l'inclusion de « sauces ». La définition modifiée de MDS que nous proposons se lirait comme suit :

1. Les « mélanges définis de spécialité » des n<sup>os</sup> tarifaires 1602.31.11, 1602.31.92, 1602.32.11 et 1602.32.92 désignent le poulet ou le dindon ou tout produit contenant du poulet ou du dindon, dont au moins 13 % du poids total sont composés de produits autres que le poulet, le dindon, le pain ou la chapelure, la pâte, l'huile, le glaçage, les sauces, les autres enrobures et arrosages et toute eau ajoutée (y compris celle utilisée pour le marinage, le glaçage, les sauces, les autres enrobures et arrosages, la chapelure et la pâte).

La réintégration des exigences sur la sauce et la cuisson dans la définition de MDS est cohérente avec nos obligations à l'égard de l'OMC, et une telle harmonisation est également compatible avec les obligations du Canada en vertu de l'ALÉNA.

### **Prochaines étapes**

Les 2 700 producteurs de poulet du Canada sont non seulement fiers de contribuer de façon substantielle à la chaîne alimentaire du Canada et d'offrir aux Canadiens des aliments de haute qualité, mais encore plus de la contribution de l'industrie à l'économie de notre pays. Et nous voulons continuer de grandir et de contribuer. Les recommandations des Producteurs de poulet du Canada découlent de l'importance de rétablir l'intégrité du pilier du contrôle à l'importation de notre système de gestion de l'offre, tout en participant de façon active aux obligations commerciales du



Canada. Éliminer ces failles permettra de créer des emplois, d'encourager l'investissement et d'assurer la croissance de l'économie.

Les Producteurs de poulet du Canada attendent avec impatience de continuer de travailler avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que l'industrie demeure vibrante et dynamique. Les Canadiens se fient à leur gouvernement pour la création d'emplois et la croissance économique, tout comme ils s'attendent à des aliments fiables et salubres. En envisageant l'inclusion de nos recommandations dans le budget fédéral de 2016, vous renforcerez l'engagement de votre gouvernement envers les deux.

